MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 18579 du 7 mars 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR : *INTJ1306158S*

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu la décision n° 5679 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1301918S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er avril 2013 :

Rastouil, David	Nigend : 176 392	Numéro de livret de solde : 8 028 779

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er avril 2013 :

Rousselot, Philippe	Nigend : 108 026	Numéro de livret de solde : 5 157 689

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er avril 2013 :

Estubier, Nicolas	Nigend : 242 090	Numéro de livret de solde : 8 088 328
Bonzoms, Jean-Paul	Nigend : 136 170	Numéro de livret de solde : 5 324 005

Fait le 7 mars 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel,
sous-directeur
de la gestion du personnel,
O. Courtet